



**RAPPORT DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE
DES INTERVENTIONS DE
LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC
DANS LA MISE EN MARCHÉ**

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MANDAT	2
2.	LA SÉANCE ADMINISTRATIVE	2
3.	LES PARTICIPANTS.....	2
4.	LA SITUATION DE L'INDUSTRIE	3
4.1	LES MARCHÉS.....	3
4.2	LA PRODUCTION	4
4.3	LA COMMERCIALISATION	4
4.4	LA TRANSFORMATION	5
4.5	LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL	6
4.6	LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT.....	6
4.7	LA FILIÈRE DU SECTEUR DES GRAINS	6
4.8	L'ÉVALUATION DE LA MONOGRAPHIE	7
5.	LES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DANS LA MISE EN MARCHÉ DES CULTURES COMMERCIALES	7
5.1	UN BREF RAPPEL DES CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DU 12 MARS 1992	7
5.2	LES ACTIONS DU PLAN CONJOINT AU COURS DES SIX DERNIÈRES ANNÉES	7
5.2.1	Les actions visant la production	8
5.2.1.1	Le développement des oléagineux	8
5.2.1.2	L'environnement	8
5.2.1.3	La recherche.....	8
5.2.2	Les actions visant la commercialisation	8
5.2.2.1	La Table filière	8
5.2.2.2	La diversification des marchés	8
5.2.2.3	L'information aux producteurs	8
5.2.2.4	Les paiements anticipés	9
5.2.3	Les représentations gouvernementales	9
5.2.3.1	Le gouvernement du Canada	9
5.2.3.2	Le gouvernement du Québec	9
5.3	LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	9
6.	LES COMMENTAIRES DES INTERVENANTS ET DISCUSSION.....	10
6.1	L'APPLICATION DU SYSTÈME DE CAUTIONNEMENT DES ACHETEURS DE GRAINS	10
6.2	LE BABILLARD ÉLECTRONIQUE	10
6.3	LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION HUMAINE	10
7.	L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES.....	10
8.	LES CONCLUSIONS	11

1. LE MANDAT

Selon l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) est tenue de procéder à une évaluation des interventions des plans conjoints. Cet article précise que :

« À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie, ou devant des personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion d'être entendues sur l'application du plan et des règlements concernés. »

2. LA SÉANCE ADMINISTRATIVE

La Régie a convié l'ensemble des intervenants à participer à une séance administrative publique, le 11 mars 1999, pour faire l'évaluation des interventions de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec dans la mise en marché du produit visé.

De façon plus particulière, les objectifs poursuivis lors de cette rencontre étaient d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec dans la mise en marché de cette production, de préciser les cibles stratégiques et les priorités de la Fédération en regard d'une mise en marché ordonnée et de recevoir les réactions, les observations et les attentes de l'ensemble des intervenants impliqués dans la mise en marché des cultures commerciales.

Pour appuyer cette démarche et pour susciter une participation active à la rencontre, la Régie a préalablement fait parvenir aux intéressés un guide de préparation ainsi qu'un ordre du jour détaillé.

Le présent document constitue le rapport de cette démarche. Il fait état des discussions lors de la séance. Il résume la présentation de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ). Il souligne les préoccupations des autres intervenants et précise les cibles stratégiques et priorités retenues par la Fédération pour les prochaines années. Les documents distribués aux participants lors de la séance publique sont disponibles sur demande à la RMAAQ.

Ce rapport présente finalement l'analyse de la situation et les commentaires de la Régie concernant la pertinence des interventions de la Fédération et les orientations qui justifient son rôle dans l'organisation efficace et ordonnée de la mise en marché des cultures commerciales.

3. LES PARTICIPANTS

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Jean-Claude Blanchette, vice-président, président de la séance
Normand Bolduc, régisseur

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ)

Denis Couture, président
 Jean-Pierre Dubuc, vice-président
 Michel Neveu, secrétaire
 Sylvain Joyal, administrateur
 Christian Overbeek, administrateur
 William Van Tessel, administrateur

L'Association des négociants en céréales du Québec inc. (ACNQ)

Maurice Hénault, secrétaire-trésorier (ANCQ/ACIAA Québec)
 Gilles Boivin, directeur, James Richardson International

L'Association canadienne de l'industrie de l'alimentation animale, Section Québec (ACIAA)

Pierre Dagenais, président, Leblanc et Lafrance

Provalcid inc.

André Provost, président

Coopérative Fédérée de Québec (CFQ)

Yves Clavel, directeur du service des grains

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Guy Hayart, secrétaire de la Table filière

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Pierre Aubin, service des Provenances

4. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

Monsieur Guy Hayart, secrétaire de la Table filière des grains, présente la monographie produite par le MAPAQ identifiée « Portrait du secteur des grains ».

La monographie trace un portrait complet de la situation québécoise de la production et de l'utilisation des grains et en voici les grandes lignes.

4.1 LES MARCHÉS

Marché de l'alimentation humaine

- La consommation per capita des huiles, des produits céréaliers, des tartes, gâteaux et autres pâtisseries est en augmentation au Québec.

Marché de l'alimentation animale

- Les grains du Québec approvisionnent surtout le secteur des productions animales. Le développement de la production céréalière est lié principalement à l'augmentation de la consommation de volaille et à l'essor de l'industrie du porc. Par ailleurs, la consommation per capita des produits laitiers est demeurée stable, alors qu'on note une diminution de la consommation des viandes rouges ;
- L'essor des marchés extérieurs a contribué au développement des productions de maïs et de soya au Québec. Dans le cas du maïs, c'est par l'intermédiaire des produits du porc qui ont connu une croissance importante de leurs ventes à l'étranger ;
- Le maïs est la principale céréale fourragère consommée au Québec. Pour le soya, la situation est paradoxale. En effet, la majeure partie du soya produit au Québec est exportée alors que nous dépendons des

achats de tourteaux de canola et de soya provenant de l'extérieur pour combler les besoins en protéines dans l'alimentation animale.

Bilan commercial des grains du Québec de 1991 à 1997

- Le bilan commercial montre une amélioration notable puisque le bilan a été positif pour une première fois en 1997.

4.2 LA PRODUCTION

- La superficie moyenne en culture des fermes a diminué de 1976 à 1991, pour ensuite augmenter légèrement jusqu'en 1996. La même tendance est observée en Ontario et au Canada. Au Québec, l'augmentation des dernières années est imputable à la croissance des superficies en maïs et en soya ;

- La production totale de grains est passée de 2,9 millions de tonnes en 1990-1991 à 3,3 millions de tonnes en 1997-1998. Durant cette période, la production de maïs est passée de 1,9 à 2,2 millions de tonnes. Celle du soya atteignait 337 000 tonnes au cours de cette dernière année ;

- De 1990 à 1997, le nombre d'entreprises agricoles a diminué, touchant surtout les entreprises laitières et bovines. Dans le secteur céréalier, le nombre d'entreprises a peu varié. Au cours de cette période, la superficie moyenne des fermes a augmenté en raison de la mécanisation et de la concentration dans des entreprises de taille plus importante ;

- Entre 1990 et 1996, les entreprises céréalières ont eu des revenus moyens de 120 513 \$ comparativement à 83 576 \$ en Ontario et 84 803 \$ au Canada. Les paiements moyens de sécurité du revenu alloués au Québec ont été de 13 427 \$, soit 11 % du total des recettes moyennes des entreprises céréalières du Québec. En comparaison, les paiements ont été nettement plus importants qu'en Ontario (5,2 %) et qu'au Canada (6 %). Les entreprises céréalières du Québec ont eu une structure financière plus saine en 1995 comparativement à 1991 ;

- Le développement de la production du maïs a bénéficié d'une baisse de son coût de production, en dollars constants, de 1982 à 1992, et s'est ensuite stabilisé de 1993 à 1997. La diminution du coût de production du maïs résulte surtout d'une hausse de la productivité des fermes et d'une baisse des prix des intrants. En parallèle, depuis 1993, il y a eu une hausse de prix du maïs, en dollars constants. En conséquence, il y a eu diminution de la perte financière des producteurs de maïs. Cette perte est compensée par le programme d'assurance-stabilisation ;

- Le prix réel du soya a augmenté de 1992 à 1997 et le coût de production s'est stabilisé au cours de cette période. Il y a donc eu une diminution de la perte financière des producteurs de soya en dollars constants. Les aides gouvernementales sont en diminution depuis le début des années 1990. Cette conjoncture plus favorable aurait contribué au développement des productions du maïs et du soya.

4.3 LA COMMERCIALISATION

La plus grande partie de la production est commercialisée et l'autre est utilisée à la ferme. Les deux principales céréales commercialisées au Québec sont le maïs et le soya. Le maïs se transige principalement dans les régions de la Montérégie, de Mauricie–Bois-Francs et de Chaudière–Appalaches.

Évolution de la structure de la commercialisation des grains

- Selon les données de la RMAAQ, il y a eu une concentration des entreprises de commercialisation qui transigent de plus en plus de grains au Québec. Toutefois, le nombre de petits acheteurs transigeant de 0 à 5 000 tonnes ayant déposé un cautionnement est passé de 167 à 226 au cours de 1991 à 1997.

Qualité et classification des grains

- Selon la Régie des assurances agricoles du Québec, le maïs se retrouve en moyenne à près de 90 % dans les classes 1 et 2. Pour le soya, le classement est encore meilleur puisqu'il se situe à plus de 95 % dans les classes 1 et 2.

Garanties de paiement

- En Ontario, AGRICORP exige le dépôt de cautionnements ou lettres de crédit uniquement si l'analyse des états financiers ne montre pas clairement la bonne situation financière du demandeur de permis. Selon cette corporation, le fait de ne pas obliger le cautionnement permet de réduire les coûts pour les acheteurs de grains. Il y aurait lieu, selon les auteurs de la monographie, d'analyser ce fait et d'explorer pour le Québec d'autres formes de garanties financières qui permettraient de réduire les frais de commercialisation des établissements oeuvrant dans le commerce des grains.

Détermination du prix du maïs et du soya au Québec

- Ce serait l'affaiblissement du dollar canadien, par rapport à la devise américaine, qui expliquerait la hausse relative des prix du maïs et du soya à la ferme au Québec, en dollars constants, par rapport aux prix de ces grains aux États-Unis depuis le début de la décennie.

4.4 LA TRANSFORMATION

La transformation comprend deux types d'industrie : l'alimentation pour animaux et celle pour l'alimentation des humains.

Industrie de la transformation des grains destinés à l'alimentation animale

- Dans ce secteur, l'Ontario a réalisé une meilleure performance que le Québec, principalement pour l'exportation et la valeur ajoutée. Une analyse devrait être réalisée pour expliquer ce constat.

Industrie de la transformation des grains destinés à l'alimentation humaine

- Les industries québécoises de la transformation pour alimentation humaine approvisionnent surtout le marché intérieur bien que, depuis 1997, les minoteries, les biscuiteries et les boulangeries ont augmenté leurs exportations ;

- L'industrie brassicole est la principale industrie du groupe industriel des boissons alcoolisées. Depuis 1990, l'industrie brassicole a connu une très légère baisse du volume produit, mais sa production semble s'être stabilisée ;

- Le Québec ne possède pas d'usine de trituration d'oléoprotéagineux de grande capacité. Nous retrouvons toutefois quelques usines artisanales. Pour le raffinage de l'huile brute, la seule usine

présentement en activité au Québec est approvisionnée presque exclusivement de ses usines de trituration de l'Ontario.

4.5 LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL

Développement de la production des grains et l'effet sur l'environnement

- Les superficies ensemencées en grain ont augmenté considérablement depuis les vingt dernières années. Cet essor a été basé sur la monoculture du maïs, des céréales et plus récemment du soya car cela permet d'optimiser à court terme le revenu des producteurs. La monoculture, comme celle du maïs, combinée à l'utilisation de la charrue à versoir a entraîné de nombreux phénomènes de dégradation des sols et de la qualité de l'eau.

Évolution et pratiques de conservation

- L'adoption des différentes techniques de conservation des sols et de la qualité de l'eau n'ont pas donné les résultats escomptés au Québec, en comparaison avec l'Ontario et le Canada.

Virage agro-environnemental

- En avril 1998, la FPCCQ adoptait un plan de gestion responsable en environnement qui intégrait les mesures mises en place par le gouvernement.

4.6 LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

La recherche dans le secteur des grains au Québec est réalisée par cinq intervenants : Le Centre de recherche sur les grains (CÉROM), l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), et les universités Laval et McGill.

Au cours des dernières années, les gouvernements ont modifié leur type d'intervention. Le MAPAQ a créé des structures privées de recherche et le gouvernement fédéral (AAC) a rationalisé ses activités de recherche.

En tenant compte des informations disponibles, les budgets de R & D en 1998-1999 au Québec seraient de 3 millions de dollars. La recherche est structurée en production mais les aspects de commercialisation, de transformation pour des fins d'alimentation humaine et animale ainsi que sur la compétitivité sont peu développés.

4.7 LA FILIÈRE DU SECTEUR DES GRAINS

Ce concept de concertation est apparu au cours de la présente décennie. La Filière a pour mission de favoriser la croissance et la compétitivité de l'industrie des grains sur tous les plans allant de la production jusqu'à l'utilisation sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Depuis sa création, les activités issues de son plan stratégique ont permis aux intervenants de se percevoir comme des partenaires lorsqu'il s'agit de penser à l'avenir sur des plans de conquête des marchés et de croissance économique. Il existe un potentiel de développement important du secteur des grains au Québec en fonction de l'ouverture des marchés extérieurs pour les produits primaires et surtout pour des produits transformés.

4.8 L'ÉVALUATION DE LA MONOGRAPHIE

Tous les intervenants s'entendent sur le fait que la monographie trace un excellent portrait du secteur céréalier et qu'elle contient de nombreuses informations utiles. Ce document sera une référence pour les années à venir.

5. LES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DANS LA MISE EN MARCHÉ DES CULTURES COMMERCIALES

La FPCCQ dépose et présente un mémoire dans le cadre de l'examen périodique du plan conjoint visé. En complément, la Fédération dépose également son plan de gestion responsable en environnement.

Le mémoire comporte trois sections touchant les sujets suivants :

- Bref rappel des conclusions de l'examen du 12 mars 1992
- Actions du plan au cours des six dernières années
- Orientations pour l'avenir

5.1 UN BREF RAPPEL DES CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DU 12 MARS 1992

Les deux éléments à retenir de l'examen de 1992 sont la concertation et Cérégrains inc.

Sur le premier élément, la nécessité de maintenir et d'accentuer les processus de concertation et de mieux en structurer les mécanismes est clairement identifiée. La Fédération avait même alors suggéré la mise en place d'une chambre de coordination dans le secteur céréalier. À titre d'information, il est à noter que la Table filière joue un rôle similaire mais selon une structure différente.

Le second élément touche Cérégrains inc, une compagnie privée mise en place par la Fédération pour regrouper sur une base volontaire l'offre des producteurs. Cette compagnie a cessé ses opérations en 1994.

5.2 LES ACTIONS DU PLAN CONJOINT AU COURS DES SIX DERNIÈRES ANNÉES

La Fédération regroupe ses actions dans l'administration et l'application du plan conjoint en trois groupes soit la production, la commercialisation et les relations avec le gouvernement.

5.2.1 Les actions visant la production

5.2.1.1 Le développement des oléagineux

- Le développement des oléagineux : le soya et le canola ont connu un essor remarquable en raison des variétés adaptées à nos conditions, la nécessité de faire la rotation des cultures pour la conservation des sols et une demande soutenue au niveau international. La Fédération a produit une étude avec l'appui de la Table filière sur la faisabilité de transformer au Québec cette nouvelle production.

5.2.1.2 L'environnement

- La production du maïs a la réputation d'être très exigeante pour les sols et d'être polluante. Bien que cette réputation soit jugée alarmiste, la Fédération est consciente qu'il y a place à améliorer les pratiques culturales. Elle a donc produit, en

collaboration avec le MAPAQ et le MEF, un guide sur les bonnes pratiques culturelles. De plus, les producteurs ont adopté, lors de la dernière assemblée générale annuelle, un plan de gestion responsable en environnement.

5.2.1.3 La recherche

- Les producteurs céréaliers sont conscients de l'importance d'effectuer de la recherche pour demeurer compétitifs. À partir d'un fond spécial consacré à cette fin, 46 projets ont été appuyés au cours des cinq dernières années. De plus, la Fédération est devenue un partenaire important dans le CÉROM, avec une implication financière de 160 000 dollars en 1998.

5.2.2 Les actions visant la commercialisation

5.2.2.1 La Table filière

- L'examen de 1992 avait identifié le besoin de concertation du secteur. La Table filière rejoint cet objectif. Elle a déjà plusieurs réalisations à son crédit. La Fédération désire continuer à privilégier cette approche par une participation active à ce niveau.

5.2.2.2 La diversification des marchés

- Le développement du secteur céréalier québécois passe par la diversification des marchés. À ce sujet, la Fédération a travaillé depuis 1992 à promouvoir le projet d'usine d'éthanol. Suite à l'obtention d'une politique fiscale en cette matière, la Fédération a mis en place une structure légale (Pro-Éthanol inc.) pour agir en partenaire commercial avec les autres promoteurs du projet.

5.2.2.3 L'information aux producteurs

- Le plan conjoint n'intervient pas directement dans la mise en marché. Puisque le libre marché prévaut, la Fédération se doit de fournir à ses membres l'information pour les aider à prendre leurs décisions commerciales. Pour remplir ce mandat, la Fédération a mis en place un site sur le réseau Internet en plus de conserver le système téléphonique Tel-Grain. Une revue spécialisée est également produite avec « La Terre de chez nous » quatre fois par année.

5.2.2.4 Les paiements anticipés

- La Fédération administre le programme des paiements anticipés en octroyant des prêts aux producteurs qui font de l'entreposage pour leur permettre de mettre en vente leurs grains aux meilleures conditions. Depuis deux ans, ce programme est aussi accessible aux producteurs dont le grain est autoconsommé.

5.2.3 Les représentations gouvernementales

- Puisque la production des grains est influencée par les conditions climatiques et les fluctuations des marchés internationaux, il est essentiel pour la Fédération de maintenir des relations avec les gouvernements concernant les programmes agricoles et, en particulier, sur la sécurité du

revenu. Les représentations visaient principalement les dossiers suivants.

5.2.3.1 Le gouvernement du Canada

- S'assurer que le Québec touche sa juste part des budgets consacrés aux programmes agricoles canadiens.

5.2.3.2 Le gouvernement du Québec

- Travail pour améliorer les programmes d'assurance-récolte
- Participation au comité sur l'établissement des coûts de production
- Défense des régimes de stabilisation des revenus
- Maintien de politiques adéquates de financement des entreprises, particulièrement pour les jeunes qui désirent s'établir en agriculture
- Surveillance des modifications aux lois qui ont une incidence sur les entreprises et la production

5.3 LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

Sans connaître à l'avance les événements qui influenceront le secteur céréalier dans l'avenir, la Fédération prévoit que ses actions devront porter sur les dossiers suivants :

- Améliorer encore la concertation avec tous les partenaires de l'industrie
- Chercher à diversifier les marchés, principalement du côté de l'alimentation humaine
- Accentuer les efforts de recherche pour améliorer la compétitivité
- Encourager le développement de nouvelles cultures et l'amélioration de la qualité des produits
- Intervenir pour qu'on transforme au Québec de plus en plus de grains produits localement
- Apporter des solutions à la problématique de l'environnement
- S'assurer du support de l'État

6. LES COMMENTAIRES DES INTERVENANTS ET DISCUSSION

En plus du dépôt du mémoire de la Fédération, il convient de mentionner que la Coopérative fédérée de Québec et l'Association des négociants en céréales du Québec avaient répondu par écrit à l'invitation de la Régie. Dans les deux cas, ces organisations n'ont pas déposé de mémoire mais avaient alors confirmé leur présence à la séance et démontré leur intérêt pour participer aux discussions.

Les commentaires et la discussion ont porté principalement sur trois sujets : l'application du système de cautionnement des acheteurs de grains, le babillard électronique et le marché de l'alimentation humaine.

6.1 L'APPLICATION DU SYSTÈME DE CAUTIONNEMENT DES ACHETEURS DE GRAINS

Ce sujet est à l'ordre du jour des travaux de la Table Filière des grains. La réalisation de ce mandat a été confié à un groupe de travail spécialement mis en place sur ce dossier. Les participants avaient fait état de ce problème lors du groupe de travail de la Table filière sur le recouvrement des coûts des services de la RMAAQ. Le but de ce nouveau groupe de travail consiste à trouver des moyens pour persuader les acheteurs de déposer un cautionnement auprès de la Régie.

6.2 LE BABILLARD ÉLECTRONIQUE

La FPCCQ a fait élaborer un projet de babillard électronique sur lequel les producteurs et les acheteurs peuvent effectuer des transactions de grains. La Fédération indique que ce système électronique ne fonctionne pas car les acheteurs ne veulent pas y adhérer dans sa forme actuelle. Les membres de l'industrie ont indiqué leur désaccord, puisqu'ils considèrent que ce moyen de mise en marché des grains intervient dans leur champ d'activité sans qu'ils y aient été impliqués.

La RMAAQ fait remarquer que ce sujet excède le cadre de la révision périodique et que la Table filière serait plus appropriée pour discuter de ce sujet. Les intervenants ont convenu que la discussion se poursuivrait à la Table filière des grains.

6.3 LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION HUMAINE

Le volume de grains québécois destiné aux minoteries a diminué au cours des dernières années après avoir effectué une percée dans ce nouveau marché. Selon la Fédération, le volume dans cette nouvelle production a augmenté jusqu'à 100 000 tonnes avant de retomber à 15 000 tonnes. Un des principaux problèmes selon la Fédération est que l'industrie tente de dégager des marges bénéficiaires trop importantes. Cette affirmation est contestée par l'industrie qui explique la diminution des volumes destinés à cette fin par les manques de qualité et d'uniformité du blé panifiable produit au Québec.

7. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES

La Régie tient d'abord à souligner la pertinence des interventions et la qualité des présentations des intervenants lors de la séance. L'exercice a permis de réaliser un examen du secteur d'activité où évolue la Fédération et du contexte particulier avec lequel elle doit composer.

Après étude des représentations et des commentaires, la Régie émet les constats suivants :

- La Fédération réalise son mandat d'application du Plan conjoint dans le respect de la réglementation en vigueur. Tous les intervenants présents lors de la séance reconnaissent que le plan conjoint est un outil pertinent dans la mise en marché des grains.
- La mise en marché des cultures commerciales s'effectue dans un contexte où le partage des grandes fonctions de commercialisation sont définies. Il est facile d'identifier le rôle de chacun des intervenants.

- Il existe une volonté de développement de la production et de la mise en marché de tout le secteur céréalier. Les exemples sont nombreux et nous pouvons brièvement en citer quelques-uns : le dossier éthanol, le blé d'alimentation humaine, l'essor des oléagineux (soya et canola) ainsi que la transformation locale de ces nouvelles productions.
- Le plan conjoint est un instrument qui permet de travailler à la diversification de la mise en marché des grains. À titre d'exemple, le projet éthanol et les initiatives pour diversifier l'utilisation et les mécanismes de commercialisation des diverses céréales constituent des efforts en ce sens.
- La Régie constate que la Table filière des grains est un mécanisme efficace de concertation. La filière a déjà plusieurs réalisations à son actif qui démontrent la volonté des intervenants de négocier des consensus dans un but commun d'avancement du secteur céréalier québécois.
- L'administration du plan conjoint facilite une concertation des producteurs avec les autres intervenants du secteur céréalier.

8. LES CONCLUSIONS

La Régie constate la pertinence des interventions du plan conjoint des producteurs de cultures commerciales et juge que la Fédération remplit de façon adéquate son mandat dans l'administration du Plan. Dans ce contexte, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec :

- Encourage la Fédération à poursuivre sa participation à la Table filière des grains, de concert avec l'industrie et les autres intervenants. La Filière a déjà mené à terme plusieurs dossiers qui démontrent la maturité avec laquelle le secteur céréalier est en mesure de régler ses différends par la concertation.
- Invite la Fédération à continuer ses efforts visant la diversification de la production, l'amélioration de la qualité des produits et l'augmentation de la compétitivité du secteur des grains, pour qu'il continue son développement dans le contexte de mondialisation qui caractérise les marchés dans ce secteur d'activité.

JEAN-CLAUDE BLANCHETTE
Vice-président

NORMAND BOLDUC
Régisseur